

RECHERCHE, FORMATION, INNOVATION, ECONOMIE, INTERNATIONAL**DOCTORANTS : ET SI VOUS ENVISAGEZ UNE CARRIERE DANS LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ?**

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE RECRUTE UNE VINGTAINE DE DOCTORANTS, DE DIFFÉRENTES SPECIALITÉS. IL SERA PRÉSENT AU SALON PHD TALENT CAREER FAIR 2019, LE 18 OCTOBRE, AU CENTQUATRE À PARIS.

Peu de docteurs ou doctorants pensent spontanément à une carrière dans la propriété industrielle : c'est bien souvent le hasard qui les emmène dans cette voie. Pourtant, ce domaine offre des opportunités nombreuses et variées, et permet d'enrichir ses expertises techniques de connaissances juridiques, avec la possibilité d'y ajouter des dimensions économique, pédagogique et internationale. Illustration ci-dessous avec les portraits de deux docteurs travaillant à l'INPI.



Jinane Kabbara, docteur en génie civil de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, Ingénieur brevets et responsable clients au sein de la Direction de la propriété industrielle de l'INPI

Dans quelles circonstances avez-vous commencé votre carrière dans la propriété industrielle ?

Après avoir fini ma thèse, j'ai travaillé un an en tant qu'attachée temporaire à l'Enseignement et la Recherche et deux ans et demi en tant qu'enseignant formateur dans une école d'ingénieur. Même si c'était intéressant, cela ne convenait pas à mes aspirations professionnelles. C'est un ami, docteur lui aussi, qui travaillait à l'INPI, qui m'a fait découvrir le métier d'ingénieur brevets. J'ai été tentée par ce métier qui me permettrait de rester au courant de toutes les avancées scientifiques dans mon domaine technique. J'ai donc intégré l'INPI en février 2014 en tant qu'ingénieur brevets.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?

J'ai d'abord travaillé exclusivement sur l'examen technique des demandes de brevets, en bénéficiant bien sûr de formations et d'un accompagnement régulier. Au bout de quelques mois, d'autres missions complémentaires m'ont été proposées : des permanences pour recevoir des particuliers qui souhaitent protéger une technologie innovante ; des visites de PME innovantes avec des chargés d'affaires pour réaliser des « prédiagnostics propriété industrielle » ; des participations à des salons (salon des entrepreneurs, Viva Technology...) pour répondre aux questions de propriété intellectuelle des visiteurs ; des possibilités de dispenser des formations à la procédure française, en France et à l'étranger ; des représentations de l'INPI à l'OMPI *... En arrivant à l'INPI, je ne connaissais que l'aspect technique de ma spécialité ; toutes ces missions m'ont permis de découvrir les aspects juridiques et surtout la dimension économique de ce domaine. Et elles ont été autant d'occasions d'échanges très enrichissants.

J'ai également suivi une formation diplômante en PI** en cycle accéléré au CEIPI***, proposée par l'INPI. Depuis quelques mois, j'occupe le poste de Responsable Clients pour la Direction de la Propriété Industrielle. Mes missions consistent à écouter les besoins de nos clients grands comptes et de travailler avec les équipes internes (informatique, communication, marketing ...) pour répondre à leurs attentes. Une mission très importante en cette période de préparation à la loi PACTE, qui va modifier profondément nos procédures.

*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle **propriété industrielle ***Centre d'études Internationales en Propriété Intellectuelle

A quoi ressemblent vos journées ?

Mon quotidien est très varié et l'INPI offre aux ingénieurs brevets un plan de carrière que je qualifierai de « sur mesure » : ceux qui veulent faire exclusivement de la technique le peuvent, et des missions annexes sont confiées aux autres en fonction de leur appétence : ceux qui ont envie d'aller un peu sur le terrain auront facilement

l'opportunité de faire des visites d'entreprise avec les chargés d'affaires ; ceux qui s'intéressent à l'aspect juridique du métier ont la possibilité de participer aux projets à dimension juridique (mise à jour des directives, des instructions, ...) ; ceux qui aiment la formation peuvent en dispenser, et tout cela en France ou à l'international. Chacun y trouve son compte.

Le métier d'ingénieur brevets à l'INPI est très différent du chemin classique d'un doctorant et je reconnaissais qu'en quittant le monde de la recherche, j'avais des doutes. Mais aujourd'hui je suis très contente de mon métier : mon angle de vision est beaucoup plus large et dépasse désormais la seule dimension technique, pour couvrir les dimensions juridiques, économiques, ... nationales et internationales. Et mon expérience dans le cadre de la thèse a été un atout dans mes missions d'ingénieur brevets (tels que l'établissement des rapports de recherches où on effectue des recherches et des analyses dans différents documents, chose à laquelle un doctorant est habitué,) et dans mes missions transverses (formations par exemple,).



Nathalie Rauffer-Bruyère, docteur en biologie moléculaire et cellulaire de l'Université de Strasbourg et responsable du service Chimie-Santé-Mesures au sein de la Direction de la propriété industrielle de l'INPI

Dans quelles circonstances avez-vous commencé votre carrière dans la propriété industrielle ?

J'étais initialement en recherche d'un emploi dans le domaine de la recherche fondamentale, suite à des recherches post-doctorales effectuées aux Etats-Unis, mais il n'y avait pas d'opportunités. Une amie, qui avait fait une thèse comme moi, était devenue Conseil en Propriété Industrielle : c'est elle qui m'a expliqué ce métier, et j'ai été séduite par la possibilité d'allier tout ce qui m'avait plu en recherche avec des aspects juridiques dont je n'avais pas soupçonné l'intérêt. J'ai été recrutée à l'INPI comme ingénieur brevets dans le domaine des biotechnologies : en 2001, on était en plein dans le boom des biotechnologies et l'Institut faisait face à un afflux de dépôts de demandes de brevets dans ce domaine. J'étais ravie (et je le suis toujours !) : à l'INPI je prends connaissance, en avant-première, de l'évolution de mon domaine, par les acteurs clés français.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?

En arrivant à l'Institut, j'ai été formée au métier d'ingénieur brevets, puis j'ai suivi une formation en alternance au CEIPI, pour obtenir le diplôme universitaire en Propriété Intellectuelle mention « Brevets d'invention ». Je suis devenue responsable d'un pôle d'ingénieurs brevets en chimie inorganique/biotech, puis responsable du service Chimie (Médicaments/biotech/dispositifs médicaux), qui s'est réorganisé depuis pour accueillir un pôle supplémentaire (Mesures/Optique/Semi-conducteurs). Mon équipe compte aujourd'hui 40 ingénieurs brevets.

A quoi ressemblent vos journées ?

Aucun jour ne se ressemble. Je traite des dossiers de brevets ou de certificats complémentaires de protection des brevets (CCP) en vue de la délivrance, j'apporte mon aide à mes collaborateurs pour certains dossiers complexes, je participe à des réunions au niveau européen, je suis les questions d'évolutions juridiques ou éthiques qui se posent en matière de biotech, j'accompagne la direction générale lorsqu'elle rencontre des entreprises de mon secteur, je fais des sensibilisations aux brevets auprès d'Universités et de PME, j'accompagne des juristes du point de vue technique s'ils doivent défendre devant la Cour d'Appel de Paris des dossiers que j'avais traités, je participe à l'opération de communication annuelle de l'institut (les Trophées INPI de l'Innovation) en apportant mon assistance technique au jury, et bien sûr, en tant que manager, je recrute et accompagne la montée en compétences de mes collaborateurs. Je rencontre des gens très différents et je suis confrontée à des réflexions intéressantes, qu'elles soient scientifiques ou juridiques. C'est passionnant, encore au bout de 19 ans.

Pour découvrir les offres de recrutements de l'INPI, [cliquez ici](#) - Pour en savoir plus sur le salon PhDTalent Career Fair 2019, [cliquez ici](#)

À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 14 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17

